

CANADA

DISTRICT DE QUÉBEC

Division no : 01-LONGUEUIL

No cour : 505-11-012253-139

No dossier : 41-1751854

8 août 2013  
De les motifs invoqués ;  
Accueille la requête ;  
Proroge le délai de dépôt de la  
proposition de la débitrice  
jusqu'au 23 septembre 2013  
Sans frais

*André Perron*  
32325

*André Perron*  
Officier autorisé  
selon l'article 184 L.F.V.

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre Commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

COMMENSAL & CIE INC.

Débitrice-requérante

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC., ayant  
une place d'affaires au 1981, avenue McGill  
College, 12<sup>e</sup> étage, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec, H3A 0G6,

Syndic

et

SURINTENDANT DES FAILLITES, 1155, rue  
Metcalfe, 10<sup>e</sup> étage, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec, H3B 2V6,

REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT  
D'UNE PROPOSITION

(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985 c. B-3)

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR  
SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE  
DISTRICT DE LONGUEUIL, LE SYNDIC-REQUÉRANT, EXPOSE CE QUI SUIT :